Acte rendu exécutoire après dépôt
En préfecture du
Et publication en mairie du

VILLE FRANCHE SUR MER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2014 A 17 HEURES 30

L'an deux mille quatorze, le trente avril, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-quatre avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire

- **Étaient Présents :** Monsieur André BEZZINA, Madame Catherine BARRAJA, Monsieur Jean-Paul GEAY , Madame Pasquale HATTEMBERG, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Madame Juliana CHICHMANIAN, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Madame Anne RAINAUD, Monsieur André BIANCHERI, Madame Monique LAUGIER, Monsieur Joseph COSENTINO, Madame Christiane FROUTE, Monsieur Robert BOJANOVICH, Monsieur Régis BELLI, Madame Claudine KHOKHLOV, Monsieur Jean-François GIAUME, Madame Isabelle PALAZZOLI, Madame Gisèle AMEDEO, Monsieur Bernard REBUFFEL, Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Madame Christine PETRUCCELLI, Monsieur Cédric CIRASA , Monsieur Richard CONTE, Madame Marie-Paule ZANOTTI

Absents avec procurations :

- Madame Joëlle BRAVETTI donne procuration à Madame Catherine BARRAJA
- Madame Marie ADAMO-BRONSONE donne procuration à Monsieur Jean-Paul GEAY
- Monsieur Florian VIALLA donne procuration à Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI
- Madame Patricia DEGUS donne procuration à Monsieur Cédric CIRASA

Monsieur Régis BELLI est élu secrétaire de séance

5/ OBJET : ENTRETIEN DE L'ORGUE DE L'ÉGLISE SAINT MICHEL – DEMANDE DE SUBVENTION À LA DRAC

Madame Pasquale HATTEMBERG, 5ème Adjointe au Maire, expose à ses collègues

L'entretien de l'orgue de l'Église paroissiale Saint Michel, classé Monument Historique le 17 août 1973 est à la charge de la Commune.

À cet effet, un contrat d'entretien a été signé le 18 septembre 2010 avec Monsieur Yves CABOURDIN, Facteur d'orgues à CARCES, pour un montant de 780,00 euros dont un exemplaire était joint en annexe de l'ordre du jour.

Le Ministère de la Culture – Direction Régionale des Affaires Culturelles – est en mesure de subventionner cette prestation à hauteur de 25% (soit 195 euros).

Elle leur propose de solliciter de la DRAC une subvention pour l'année 2014.

Les crédits seront inscrits en dépenses et en recettes au Budget Primitif 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré à l'unanimité
ADOPTE

MAIRIE de VILLEFRANCHE-SUR-MER * 06 * R.F.

Le Maire,

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives